## ANNEXE N° 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Davidayanı das Driv	
Bordereau des Prix	

Le transport à la demande est rémunéré sur la base d'un prix au kilomètre parcouru en fonction de la catégorie du véhicule utilisé pour un nombre précis de voyageurs

(voir Article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières).

L'offre doit faire l'objet d'une proposition financière conformément à ce qui est indiqué à l'article 4 du Règlement de la Consultation.

Les exploitants doivent faire leur proposition dans le cadre ci-dessous

## Moyens proposés:

Moyens matériels (la carte grise des véhicules est à fournir)	Moyens humains

	Tarif en euro HT par kilomètre par véhicule	
Nombre de voyageurs transportés par véhicule	Jour ouvrable du mardi au samedi	Jours fériés
de 1 à 4 voyageurs		
de 5 à 15 voyageurs		
de 16 à 48 voyageurs		
Personne à Mobilité Réduite de 1 à 8		

## Remarque:

Les critères de choix des exploitants concerneront aussi bien :

- la rémunération demandée.
- le nombre de lots concernant la réponse,
- les moyens mis en œuvre.

Fait à :	le:	Signature du prestataire :